

Convocation : 17/03/2008

Etaient Présents : Tous les Conseillers Municipaux

Secrétaire de Séance : TRONCIN Christian

**A/ ELECTION DES DELEGUES SYNDICAUX**

A la demande du Maire, le Conseil Municipal procède à l'élection des nouveaux délégués auprès des syndicats et de la Communauté de Communes. A l'unanimité l'assemblée décide un vote à main levée. Le tableau qui en résulte est le suivant :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Syndicat de Gestion du Bâtiment administratif (bâtiment de la Poste)</b>	DUBOIS-DUNILAC Hervé TRONCIN Christian	----- -----
<b>Sytteau (Assainissement)</b>	JACQUOT Alain PAUTHIER Jean-Luc	TRONCIN Christian BRIE Gérard
<b>Syndicat Scolaire Roulans-Marchaux</b>	JACQUOT Alain TRONCIN Christian	FIATTE Dominique
<b>Sivos Henri Lamarche</b>	JACQUOT Alain BRIE Gérard COMBEL Francis GOUACHON Françoise DUBOIS-DUNILAC Hervé MASSON Marinette	JOUFFROY Pierre ANGUENOT Daniel CUENOT Jean-Bernard FIATTE Dominique TRONCIN Christian LOUVET Jacques
<b>Syndicat des Eaux de Saint-Hilaire</b>	PAUTHIER Jean-Luc GARNIER André	ANGUENOT Daniel JACQUOT Alain
<b>Communauté de Communes Vaîte-Aigremont</b>	JACQUOT Alain	BRIE Gérard
	DUBOIS-DUNILAC Hervé	PAUTHIER Jean-Luc
	TRONCIN Christian	FIATTE Dominique
	BRULET Daniel	COMBEL Francis

**B/ CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMITES CONSULTATIFS**

Commissions municipales

Sur proposition du Maire, les commissions municipales permanentes ci-dessous sont constituées à main levée suite à décision unanime de l'assemblée :

**1. Commission d'appel d'offres**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Président	JACQUOT Alain, Maire	DORBON Cécile
Membres	BRIE Gérard DUBOIS-DUNILAC Hervé ANGUENOT Daniel	TRONCIN Christian PAUTHIER Jean-Luc CUENOT Jean-Bernard

**2. Commission des finances**

COMBEL Francis - FIATTE Dominique - CUENOT Jean-Bernard

### **3. Commission des travaux**

BRIE Gérard - DUBOIS-DUNILAC Hervé - CUENOT Jean-Bernard - PAUTHIER Jean -Luc - DORBON Cécile - JOUFFROY Pierre - ANGUENOT Daniel

### **4. Commission Environnement - Assainissement - Décharge - Déchets**

LOUVET Jacques - BRIE Gérard - DUBOIS-DUNILAC Hervé - FIATTE Dominique - COMBEL Francis - CUENOT Jean-Bernard

### **5. Commission Forêts**

DUBOIS-DUNILAC Hervé - JOUFFROY Pierre - TRONCIN Christian - BRIE Gérard

### **6. Commission Sports-Loisirs-Animations**

JOUFFROY Pierre- MASSON Marinette - DUBOIS-DUNILAC Hervé - GOUACHON Françoise - DORBON Cécile - LOUVET Jacques

### **7. Commission Information - Site Internet - Bulletin Municipal**

BRULET Daniel - FIATTE Dominique - COMBEL Francis - LOUVET Jacques

### **Comités consultatifs**

Sont constitués par ailleurs les comités ci-dessous regroupant des membres extérieurs au conseil municipal :

#### **Sports - Loisirs - Animation :**

DURET H. - GRANDJEAN Eric - AUGIER Michel - GOUACHON F. - PERNIN J. Gérard - ZANAZZI Liliane

#### **Information - Site Internet - Bulletin Municipal - Informatique**

BOITEUX Eric - THOUESNY Yannick - LAMARCHE François

#### **Travaux :** GARNIER André - LABOURIER Michel

#### **Environnement :** GARNIER André

Sont par ailleurs désignés par l'Assemblée :

#### **Forêts :**

MAIRET Jacky - GARNIER André - LABOURIER Michel - LAMBERT Michel - BORODACZ Frédéric - JACQUIN Frédéric

#### **Jeunes :** THOMASSIN G.

### **Autres désignations pour la durée de la mandature :**

#### **Garants des forêts :**

GARNIER André - LABOURIER Michel - LAMBERT Michel - BORODACZ Bernard

#### **Responsables Atelier Distillation**

GARNIER André - EMONIN Laurent

#### **Responsable Espace Culturel**

CUENOT Jean-Bernard - BRIE Gérard - BRULET Daniel - MASSON Marinette - DUBOIS Hervé

## **C/ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir arrêter, pour la nouvelle mandature, le nombre de membres du CCAS avant désignation de ceux-ci. A l'unanimité, il est décidé de retenir 5 personnes ; 5 autres seront donc désignés par arrêté du Maire.

Sont élus par le Conseil Municipal à l'unanimité : JACQUOT Alain - DORBON Cécile - GOUACHON Françoise - DUBOIS-DUNILAC Hervé et MASSON Marinette.

## **D/ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Sont proposés par le Conseil Municipal pour intégrer la nouvelle C.C.I.D. les 24 membres suivants :

### 12 Titulaires :

JACQUOT Alain - BRIE Gérard - ANGUENOT Daniel - PAUTHIER Jean-luc - DORBON Cécile - TRONCIN Christian - FIATTE Dominique - CUENOT Jean-Bernard - MASSON Marinette - LOUVET Jacques - BRULET Daniel - VESSAT Roland.

### 12 Suppléants :

GARNIER André - LABOURIER Michel - MICHEL Sylvie - MAILLEY Jean - DAUPHIN Raymond - GYGER Christian - MAIRET Jacky - MOREL Luc - BALANDRET Guy - REICHENBACH Jacques - PERROT Bernard - PIERRE Dominique

6 titulaires et 6 suppléants seront retenus par les Services Fiscaux.

## **E/ ATTRIBUTIONS AU MAIRE EN APPLICATION DU CODE DES MARCHES PUBLICS**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les nouvelles dispositions du dernier code des marchés publics qui prévoit une nouvelle organisation de la commande publique et, en particulier, fixe à 210 000 € ht le seuil en dessous duquel les marchés peuvent être passés selon la procédure adaptée.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal, l'exposé entendu, de déléguer au Maire les missions suivantes :

⇒ prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, dans la limite d'un plafond fixé à 210 000 € ht lorsque les crédits sont inscrits au budget et selon le règlement de procédure adaptée.

Par ailleurs et conformément au Code général des Collectivités territoriales, le Maire propose à l'assemblée que les délégations suivantes lui soient confiées :

- ⇒ passer les contrats d'assurance,
- ⇒ aliéner de gré à gré les biens mobiliers jusqu'à 4600 €,
- ⇒ fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- ⇒ régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €.
- ⇒ de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- ⇒ de procéder à la réalisation de lignes de trésorerie destinés au financement des investissements prévus par le budget général et les budgets annexes (assainissement et lotissement) et de passer à cet effet les actes nécessaires, ceci dans la limite de 800 000 € (par budget).
- ⇒ de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- ⇒ d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions et délègue ainsi au Maire l'ensemble des missions détaillées ci-dessus.

## **F/ REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Suite à la délibération du 07/02/08 approuvant la révision du P. L. U., le Maire présente à l'assemblée la proposition du Cabinet TERREAUX pour réalisation de la procédure administrative à suivre. La prestation s'élève à 3 500 € ht soit 4 186 € ttc et comprend notamment la conduite de réunions de travail, l'assistance de la commune dans les différentes phases et le suivi administratif des délibérations et arrêtés correspondants. Après discussions, le Conseil Municipal accepte cette offre et mandate le Maire pour sa signature.

## **G/ INDEMNITE DES ELUS**

A la demande du Maire, l'assemblée décide d'arrêter les indemnités des élus à effet du 15/03/08, date d'élection du Maire et des Adjoints, et jusqu'à nouvelle délibération, comme suit :

- Maire : 37 % de l'indice brut 1015,
- Adjoints : BRIE Gérard et DUBOIS-DUNILAC Hervé : 12,3 % chacun de ce même indice.

## **H/ RENOUELEMENT DU BAIL DE CHASSE**

A la demande du Maire, l'assemblée décide de reconduire dans les mêmes formes le bail de chasse qui prend fin en août 2008 pour une nouvelle période de 9 ans. Le loyer annuel est toutefois arrondi à 153 € (en 1999 : 1000 F).

## **I/ PREPARATION BUDGET GENERAL 2008**

### **A/ Budget Forêt**

Le Maire expose que la commune doit désormais élaborer un budget spécifique « forêt » eu égard au montant des ventes de bois enregistrées ces 2 dernières années. L'assemblée accepte à l'unanimité cette nouvelle disposition ; le 1<sup>er</sup> budget sera présenté le 27 mars prochain en concomitance avec le budget général.

### **B/ Vote des taux directes locales pour 2008**

Pour montage du projet de budget primitif, le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se déterminer quant à l'augmentation éventuelle des impôts directs en 2008. Plusieurs hypothèses sont soumises au conseil municipal.

Après débats, il est convenu de pratiquer une hausse globale de 8897 € (+ 4,81 %). Le Conseil Municipal souhaite s'aligner sur la décision de la Communauté de Communes qui a réduit la facture pour Roulans à hauteur de ce même montant.

En effet, rappelons que depuis le transfert de compétences du 01/01/08, la Commune supporte de nouvelles dépenses précédemment à la charge de la CCVA (+ 21 000 € - gestion bâtiments scolaires). Ce transfert est donc pris en compte tout en limitant la note pour le contribuable ; l'imposition globale (CCVA - Commune) n'augmentant pas.

Les nouveaux taux sont les suivants :

■	Taxe d'habitation	Passe	de 6.86 à 7.19 %
■	Foncier bâti	Passe	de 10,24 à 10,73 %
■	Foncier non bâti	Passe	de 22,55 à 23,64 %
■	Taxe professionnelle	Passe	de 8,54 à 8,95 %

Le Maire  
A. JACQUOT

